

BOURSES DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

2^e et 3^e cycles

OBJECTIF DE LA BOURSE

Permettre à un étudiant d'effectuer une collecte de données nécessaire à la réalisation de son projet (maximum de 1 000 \$). Les frais de déplacement ou de séjour, les frais de papeterie, l'offre d'une compensation de recherche aux participants, les frais de transcription d'entretien, les frais d'honoraire pour la consultation statistique ou l'achat d'un logiciel d'analyses sont des exemples de dépenses admissibles.

CONDITIONS

- Être inscrit comme étudiant à temps complet au 2^e ou 3^e cycle d'un programme universitaire, peu importe l'université d'attache;
- Être dirigé ou co-dirigé par un chercheur régulier du programme **(RÉ)SO 16-35**;
- Que la recherche faisant l'objet de cette demande soit en lien avec la thématique du **(RÉ)SO 16-35** www.reso1635.ca;
- Avoir obtenu son certificat éthique et collecté les données dans les 12 mois suivants l'octroi de la bourse.

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Constituer un dossier comprenant :

- Le **formulaire de candidature** dûment rempli;
- Une lettre de présentation de l'étudiant;
- Un résumé du projet de recherche (deux pages) qui explique le lien avec la thématique du **(RÉ)SO 16-35**, qui décrit l'utilisation du soutien et le budget; www.reso1635.ca
- Une lettre d'appui du directeur ou du co-directeur de recherche (qui doit être chercheur régulier du **(RÉ)SO 16-35**) attestant que l'étudiant est rendu à la période de collecte de données et que la bourse est nécessaire pour permettre la réalisation du projet;
- Une preuve d'inscription à temps complet;
- Le certificat éthique obtenu;
- Un court CV, incluant la liste des réalisations académiques (publications, communications scientifiques, participation à des congrès).

ENGAGEMENT

- L'étudiant devra fournir les pièces justificatives des détails des trajets effectués, les preuves de déplacements, les reçus de compensation signés par les participants ou les factures reliées aux dépenses admissibles.

VERSEMENT DE LA BOURSE

- La totalité du soutien sera versé sur réception des pièces justificatives pour un maximum de 1 000 \$.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Favoriser les dépenses nécessaires ou les plus utiles au cheminement de l'étudiant (le comité pourra octroyer le montant demandé en tout ou en partie);
- Favoriser le soutien d'un maximum d'étudiants (seront privilégiés ceux qui n'ont pas déjà reçu de soutien pour ce volet);
- Faisabilité et planification de l'utilisation du soutien;
- Appui du directeur et qualité du projet présenté.

DÉPÔT DU DOSSIER

Les dossiers complets doivent être envoyés par courriel, d'ici **le 15 mars 2024 à 17h00**, à **Danielle Paquette** au danielle.paquette@uqtr.ca en un seul courriel.